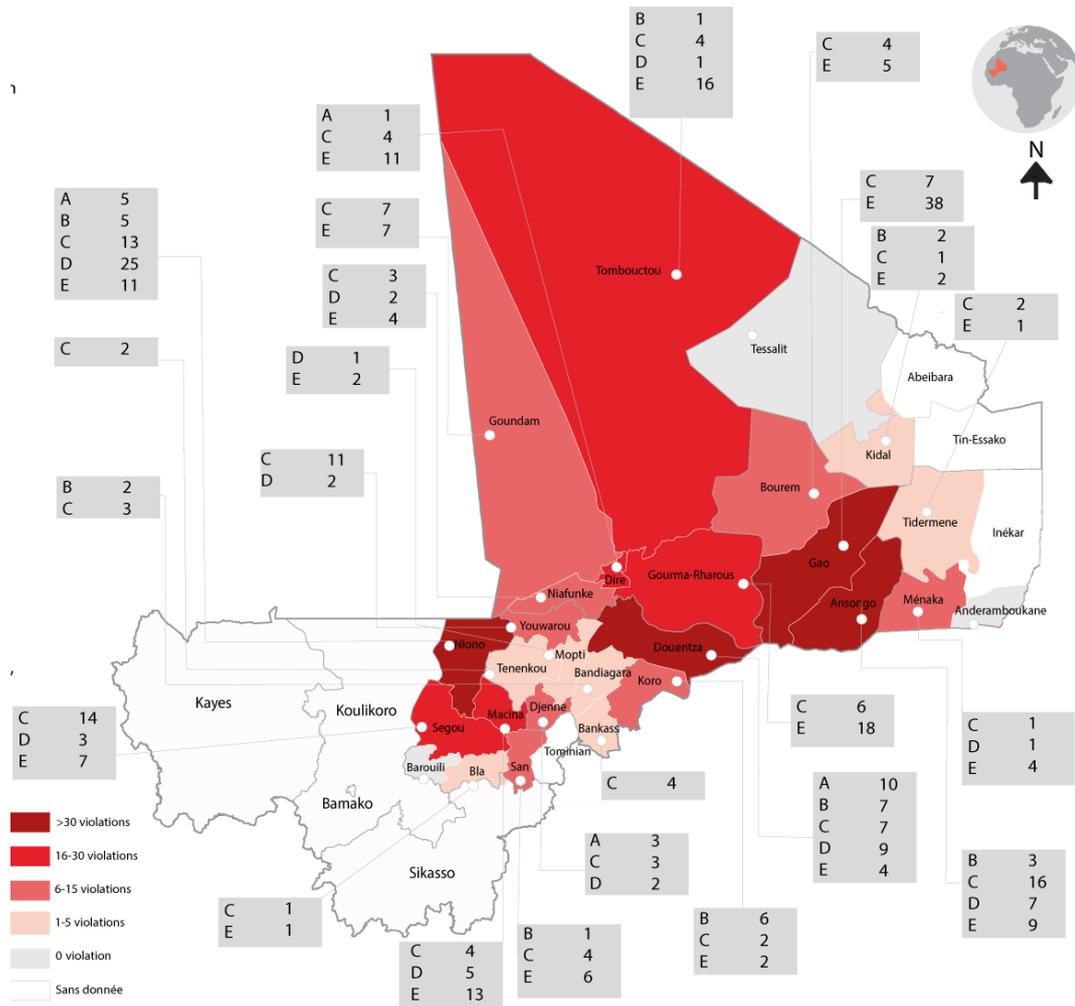


RAPPORT MENSUEL DE MONITORING DE PROTECTION MALI

N° 10 - OCTOBRE 2020



A. Mouvement de population forcé : Déplacement interne forcé en raison de la violence/conflit/insécurité, Déplacement interne forcé en raison d'intempéries/catastrophe naturelles, Restrictions à la liberté de mouvement, Retour forcé, Refoulement.

B. Droit à la vie : Assassinat, Meurtre, Mort par engin explosif.

C. Atteintes à l'intégrité physique ou psychique : Coup, blessure, mutilation, Blessure ou mutilation par engin explosif, Menace, Violence psychologique/émotionnelle, Viol, Agression sexuelle, Grossesse forcée, Exploitation sexuelle et prostitution forcée, Mariage forcé, Discrimination, Torture et traitement cruel et inhumain.

D. Atteinte à la liberté et à la sécurité de la personne : Enlèvement, prise d'otage, disparition forcée, Arrestation et/ou détention arbitraire et illégale, Enrôlement et recrutement par les forces ou groupes armés, Séparation familiale, Trafic d'être humain, traite ou esclavage, Exploitation économique et travail forcé.

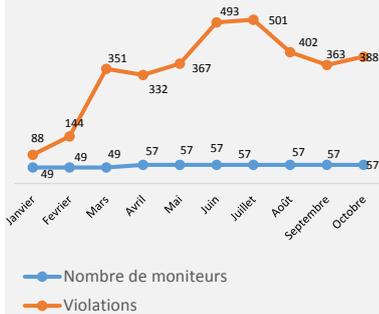
E. Droit à la propriété : Vol, extorsion, pillage, Destruction de biens personnels, Incendie volontaire, Taxe illégale, Occupation illégale de bien immobilier, infrastructure ou terre, privé ou public, Destruction de bien immobilier, infrastructure ou terre, privé ou public.

F. Atteintes à l'accès aux services de base : Déni de ressources, d'opportunités et/ou d'accès aux services sociaux de base (santé, éducation, eau et hygiène, justice, état civil, ressources économique), Blocage, détournement ou refus de l'aide humanitaire, Attaque/occupation contre les écoles et les hôpitaux par les forces et groupes armés.

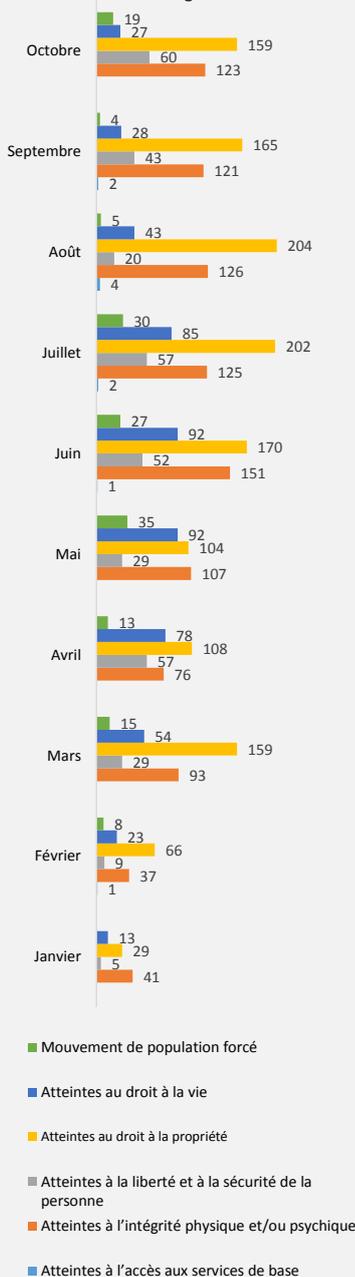
I - Aperçu de l'environnement de sécuritaire et de protection

Nombre de violations en octobre: **388**

Nombre de violations en 2020: **3,428**



Tendances des violations par catégorie



Résumé des tendances en 2020

Sur un total de 3 428 violations enregistrées entre janvier et octobre 2020, les atteintes au droit à la propriété et les atteintes à l'intégrité physique/psychique sont les deux catégories les plus élevées chaque mois sans exception. Au deuxième trimestre de 2020, les atteintes au droit à la vie ont nettement augmenté. Le nombre de mouvements forcés de population est directement lié au nombre d'atteintes au droit à la vie. Les atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne ont connu un pic pendant la période électorale du mois d'avril à Mopti et Tombouctou, et ont majoritairement été encore plus fréquemment rapportées à Mopti et Ségou en juin et juillet. La saison des pluies et des initiatives de réconciliation entre Dogon et Peulh au plateau Dogon dans la région de Mopti ont entraîné une réduction des violations pendant le mois d'août et de septembre. Suite à cette accalmie, les attaques de villages dans le centre du pays ont encore augmenté. Néanmoins, les incidents rapportés au mois d'octobre sont globalement restés au même niveau qu'au mois dernier. Un nombre accru d'atteintes à la sécurité de la personne (surtout des enlèvements) a été observé, majoritairement à Niono, région de Ségou où les affrontements inter-communautaires n'ont cessé de croître.

Détérioration de la situation humanitaire et sécuritaire à Farabougou : La situation à Farabougou a dominé l'actualité au mois d'octobre. C'est une situation très complexe par rapport au profil des acteurs impliqués, les tactiques utilisées et la violence accrue qui a commencé au début du mois d'octobre. La situation continue à évoluer. Le village est actuellement sous un blocus par des groupes radicaux en raison d'une escalade des tensions inter-communautaires. La population est dans une situation humanitaire de détresse, sans accès aux services de base. La situation a par ailleurs déclenché un mouvement massif de population dans les communes de Dogofri, Sokolo, Mariko, Toridagako et Siribala. Une évaluation RRM a enregistré 1 280 ménages déplacés ; ainsi que 480 ménages supplémentaires dont les besoins n'ont pu être évalués en raison de contraintes d'accès. Des acteurs différents sont intervenus pour sécuriser la zone, négocier l'accès humanitaire et apporter une réponse humanitaire.

Escalade du conflit inter-communautaire entre groupes radicaux et chasseurs : Les affrontements à Farabougou ont été déclenchés par des enlèvements de 10 personnes peulh par les chasseurs dans la commune de Niono. Suite à cet incident, les groupes radicaux ont – comme mesure de représailles – attaqué les villages de Farabougou et Kouroumakoubé de la commune de Dogofri. 21 personnes ont été enlevées, y compris trois femmes et quatre enfants. Les affrontements intercommunautaires entre les groupes radicaux et l'auto-défense bambara ont causé six morts et 22 blessés. Un nombre important de têtes de bétails a également été volé. Le village de Farabougou a été isolé par les groupes radicaux suite à l'attaque. Ce blocus a depuis lors empêché toute libre circulation et l'accès aux services de base de la population. Les Forces de Défense et de Sécurité n'ont pas pu accéder à la zone dans les premiers jours et semaines. Entretemps les affrontements ont continué entre groupes radicaux et chasseurs, causant la mort de neuf chasseurs et de nombreux blessés. Aussi au village de Brougouko, 14 km de Farabougou les affrontements ont causé la mort de 10 personnes, sept blessés et plusieurs personnes portées disparues.

Blocus à Farabougou et interventions militaires et humanitaires : La population, qui est sous blocus depuis le 6 octobre, est estimée à presque 4 000 personnes à Farabougou et plus de 1 000 personnes à Kouroumakoubé. De nombreux acteurs sont impliqués dans les efforts de négociation au niveau national et régional, notamment les maires, chefs traditionnels, représentants communautaires et religieux. Du côté des Nations Unies, les bureaux d'OCHA, les départements de la MINUSMA Droit de l'Homme, Protection des Civils, Médiation et Affaires Civiles sont également impliqués. Les acteurs humanitaires ont décidé de privilégier la médiation du conflit pour assurer la libération des otages et fournir une aide d'urgence à la population sous blocus. Les activités de réconciliation ont été identifiées nécessaires pour faire baisser la tension. Ces efforts de résolution pacifique du conflit n'ayant malheureusement pas abouti à un accès humanitaire, l'armée malienne a mené plusieurs largages de vivres et de médicaments sur le village assiégé. Selon l'armée malienne, il s'agissait d'une action humanitaire traduisant la volonté des autorités de soulager les populations. Pour empêcher l'accès au village, les groupes radicaux ont aussi détruit un pont à l'extérieur du village le 18 octobre. Des éléments d'un bataillon des Forces spéciales FAMA ont pu accéder au village par hélicoptère le 22 octobre. Les FAMA reçoivent du soutien logistique de la MINUSMA pour leurs opérations militaires dans la zone. Le vice-président de la Transition, le colonel Assimi Goita, s'est personnellement rendu à Farabougou.

Situation actuelle à Farabougou : Le 28 octobre, il a été rapporté qu'une grande partie des éléments radicaux auraient quitté Farabougou ; l'espoir de la levée du blocus n'ayant pas été confirmé. Par ailleurs, les tentatives de réconciliation semblent avoir une nouvelle fois échouées. En effet, les chasseurs dozo auraient annulé à la dernière minute une rencontre avec des groupes radicaux prévue le soir du 29 octobre. Le lendemain matin, un autre incident grave a été rapporté : 34 dozo ont été enlevés à Markala Koura, dans la commune de Dogofri. Par conséquent, la situation actuelle semble être arrivée à une impasse et reste très précaire ; sans accord de réconciliation entre les différentes communautés de la zone. Les personnes enlevées le 4 octobre restent en captivité en plus des 34 chasseurs enlevés à la fin du mois.

Analyse sur la situation de Farabougou

Facteurs contribuant à une complexification du conflit à Farabougou : Les acteurs impliqués dans le conflit ont des profils et motivations diverses, soit fondés sur une idéologie ou sur des griefs locaux et des conflits communautaires préexistants. Les groupes armés peulhs seraient soutenus par des éléments de JNIM ; probablement des éléments de la Katiba Macina d'Amadou Kouffa. Par ailleurs, les chasseurs impliqués dans l'affrontement ne viennent pas exclusivement de Niono, mais auraient aussi été mobilisés dans les cercles de Macina et Djenne. Pour le Gouvernement de transition, la situation à Farabougou apparaît comme une première épreuve politique visant à démontrer l'engagement de protection des civils et de collaboration fructueuse avec la MINUSMA. La présence du Vice-Président Goita à Farabougou illustre l'importance de cette opération militaire pour le nouveau gouvernement. Elle représente néanmoins un risque d'augmenter la pression sur toutes les parties au conflit, les encourageant à poursuivre les objectifs militaires et stratégiques du gouvernement de transition en dépit des initiatives de résolution pacifique en cours.

Assurer la distinction d'action militaire/humanitaire et le principe de 'Do No Harm' : La présence des militaires à Farabougou est controversée, notamment leur implication dans la livraison de l'aide humanitaire. Cette approche représente un risque de compromettre les négociations en cours et la neutralité de l'action humanitaire (cf exemple de la rencontre entre les groupes radicaux et des représentants du village qui a finalement été annulée par les groupes radicaux par peur des avions de l'armée malienne). Une partie de la population craignent d'éventuelles exactions ou actes de vengeance par les Forces de Défense et Sécurité, des déplacements forcés et une escalade continue de la violence. Enfin, l'arrivée de l'armée a également déclenché plusieurs vagues des déplacements. Une centaine de ménages peulh auraient fui la région vers le cercle de Youwarou et un mouvement vers la commune de Fassala en Mauritanie a également été rapporté. A Kouramakoubé, le village voisin de Farabougou, des affrontements entre groupes radicaux et des chasseurs ont continué et comprenaient des bombardements de l'aviation militaire contre des positions des groupes radicaux dans la zone.

La présence des FAMA risque d'avoir des effets négatifs sur l'accès humanitaire et la réponse de protection et risque de perturber le processus de médiation. La négociation pour établir un corridor humanitaire doit être priorisée par toutes les parties au conflit. En absence d'accès humanitaire, l'implication des militaires dans la livraison des vivres risque de flouter la distinction des interventions militaires et humanitaires. Pour maintenir les principes humanitaires, surtout la neutralité et l'indépendance de l'aide humanitaire, les interventions y inclus les opérations militaires doivent être bien coordonnées. Un séquençage des actions est important pour renforcer la distinction. Le principe 'Do No Harm' doit être assuré pour limiter les impacts négatifs.

Importance d'existence des mécanismes pour une désescalade du conflit : En examinant l'évolution de la situation de protection à Farabougou il apparaît que la situation dans la zone a été tendue depuis plusieurs mois. Une escalade du conflit est à observer avec un premier affrontement entre des groupes radicaux et l'auto-défense bambara qui a eu lieu au mois d'août. Il y a trois événements qui ont ensuite déclenché la violence observée ce mois-ci : la découverte des trois corps dans le village de Kouroumakoubé, l'agression contre le chef du village de Toridagako, qui a par la suite, succombé à ses blessures, et l'enlèvement de 10 personnes de la communauté peulh par les chasseurs le 4 octobre. Les victimes ont été rapidement libérées mais cet incident a fait éclater la violence. L'analyse de la situation à Farabougou indique que de multiples incidents ont contribué à cette escalade du conflit qui a déclenché des attaques, le blocus du village et des déplacements forcés. Cela démontre l'importance de l'existence de mécanismes de médiation fonctionnelle pour la désescalade de la violence et éviter le cycle des représailles.

Mouvement de population : Le Cluster Protection a enregistré ce mois-ci 11 mouvements de population rapporté par huit alertes flash. Il s'agit de 10 déplacements déclenchés par des attaques de village ou des opérations militaires ; et un déplacement préventif. Sept déplacements étaient internes et quatre transfrontaliers. Les déplacés en provenance du Niger (régions de Tillabery et Tahoua) ont traversé la frontière entre le 9 et 13 octobre suite à une opération militaire de la force Barkhane contre les groupes armés non-étatiques. Un total de 45 ménages nigériens et 400 ménages maliens se seraient déplacés vers le cercle d'Anderamboukane. L'autre vague importante de déplacements ce mois-ci a été enregistré suite à l'attaque du village Farabougou dans la commune de Dogofri, cercle de Niono, région de Ségou. Le nombre des personnes déplacées initialement rapporté par les rapports flash a augmenté de manière drastique suite à l'escalade de la violence dans la zone de Dogofri et Sokolo. Mi-octobre, le mécanisme RRM avait enregistré 1 280 ménages provenant de Dogofri, Sokolo, Mariko, Toridagako et Siribala. causé la mort de trois personnes et trois blessés.

Echange des otages entre Gouvernement et JNIM

Soumaïla Cissé, chef du fil de l'opposition, a été libéré le 9 octobre après six mois de captivité. La travailleuse humanitaire française, Sophie Pétronin, qui était en captivité depuis décembre 2016 et deux otages italiens ont également été libérés. Dans le cadre de négociations pour la libération des quatre otages, environ 200 présumés radicaux de la JNIM ont été libérés par le Gouvernement. Les prisonniers ont été relâchés dans le secteur de Niono dans la région de Ségou et dans le cercle de Tessalit dans la région de Kidal, vers où ils ont été acheminés par avion. Des rapports non confirmés suggèrent également qu'une rançon de 10 à 20 millions d'euros aurait été payée.

Cet échange d'otages a déclenché à nouveau le débat sur la nécessité du dialogue avec les groupes radicaux. Le Premier Ministre Mouctar Ouane a souligné l'importance d'une offre de dialogue avec quelques groupes radicaux. Le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, estime le dialogue possible avec certains groupes mais pas avec les plus « radicaux » comme l'Etat islamique (EI). De son côté, Smail Chergui, le commissaire de l'Union africaine à la paix et la sécurité a appelé à explorer le dialogue avec les groupes radicaux. Jean-Yves Le Drian, le ministre français des Affaires étrangères, qui s'est rendu au Mali pour une visite, a déclaré que la position française exclut strictement tout dialogue avec les « djihadistes » et des « groupes armés non-étatiques qui n'ont pas signé l'accord d'Alger ».

Vague d'enlèvements observé à Mopti (conflit intra-communautaire dogon)

A Mopti, une vague des enlèvements a été observé dans le contexte du conflit intra-communautaire dogon. Des enlèvements de civils dogon ont été rapporté ce mois-ci dans les villages de Fombori, commune de Douentza (5/10), lors d'une attaque meurtrière des villages de Bamba et Indegandou dans la commune de Koro (7/10) et au village de Diallo, commune de Bandiagara (10/10). Tous ces enlèvements ont été commis par des personnes armés non identifiées. Au village de Tourgo, commune de Bamba, cercle de Koro, des éléments de Dan Na Ambassagou ont essayé de capturer le chef de village. La tentative d'enlèvement a causé la mort de trois personnes et trois blessés.

Analyse sur l'échange des otages entre Gouvernement et JNIM et le dialogue avec les groupes radicaux

Le récent échange d'otages est considéré comme un succès car il a conduit à la libération de Soumaïla Cisse, personnalité politique clé, et d'autres otages en captivité. Néanmoins, cette mesure pourrait être contre-productive sur le long-terme et pourrait aggraver le phénomène d'enlèvement par des groupes radicaux et réseaux criminels en vue d'obtenir une rançon.

Le désaccord entre le Mali et la France sur le sujet de la négociation avec les groupes radicaux peut exacerber les sentiments anti-français, croissants au sein de la population. Le positionnement de la France est largement perçu comme néocolonial et pourrait entraîner des manifestations et des troubles civils. Une retombée diplomatique avec la France est peu probable en ce moment. Il est cependant probablement que des discussions informelles avec les groupes radicaux soient menées comme cela avait été fait par l'ancien gouvernement.

Analyse sur les enlèvements au contexte du conflit intra-communautaire (dogon)

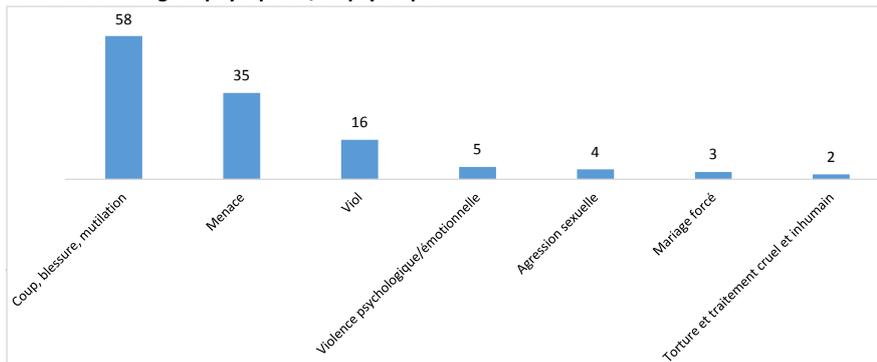
Les enlèvements qui ont été observé à Mopti ce mois-ci n'ont pas pour but d'obtenir une rançon. Ils visent à opprimer la résistance de la population et intimider et neutraliser des personnalités qui jouent un rôle clé dans les accords avec les communautés peulh. Déjà au mois de juillet ces 'enlèvements stratégiques' avaient été observés dans la zone.

II - Tendances par incident

Typologies de violations (documentées)	Jan	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Atteintes au droit à la propriété	29	66	159	108	104	170	202	204	165	159	0	0
Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	41	37	93	76	107	151	125	126	121	123	0	0
Atteintes au droit à la vie	13	23	54	78	92	92	85	43	28	27	0	0
Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	5	9	29	57	29	52	57	20	43	60	0	0
Mouvement de population forcé	0	8	15	13	35	27	30	5	4	19	0	0
Atteintes à l'accès aux services de base	0	1	0	0	0	1	2	4	2	0	0	0
Total	88	144	350	332	367	493	501	402	363	388	0	0

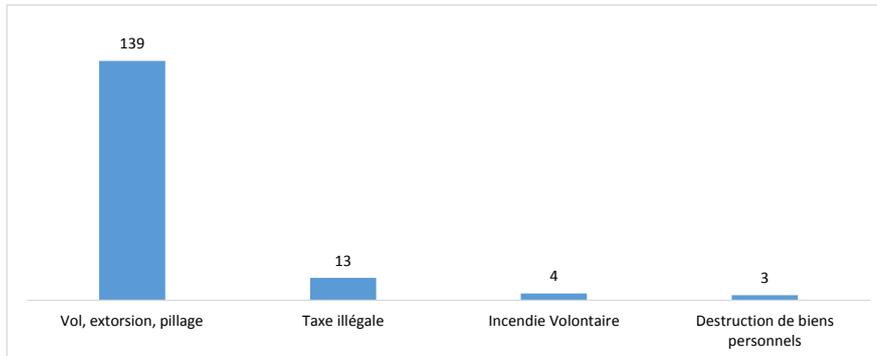
Au mois d'octobre, le système de monitoring de protection a enregistré 388 violations. Le nombre des violations a légèrement augmenté par rapport au mois dernier. Les tendances sont restées les mêmes qu'au mois de septembre. Les atteintes au droit à la propriété et les atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique sont les catégories les plus fréquentes. Les atteintes au droit à la vie sont restées au même niveau. Seules les atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne ont nettement augmenté. Le système de monitoring de protection a observé un nombre élevé des attaques de villages après une accalmie au mois d'août et septembre. 15 attaques de villages ont été rapportées dans la région de Mopti. Par conséquent, des mouvements de populations forcés ont été observés. Plusieurs mouvements de population ont aussi été rapportés dans la région de Ségou, commune de Dofori et Sokolo suite aux affrontements inter-communautaires. Quatre mouvements transfrontaliers de population ont également été recensés, suite aux opérations militaires de Barkane sur la bande frontalière Mali - Niger.

Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique



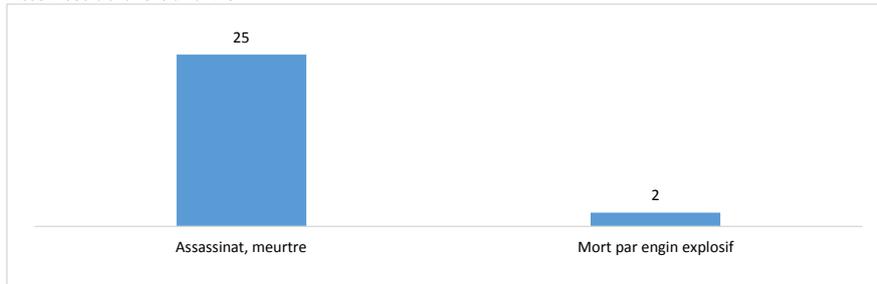
Les atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique sont restées au même niveau (depuis juillet). La répartition des types de violations se poursuit selon le même schéma : les coups, blessures et mutilations restent le type de violation le plus fréquent suivi par les menaces et les incidents VBG. 123 atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique a été enregistré, soit 32% de toutes les violations documentées ce mois. La majorité des atteintes de cette catégorie a eu lieu dans la région de Ségou (29%) et Mopti (26%).

Atteintes au droit à la propriété



Les atteintes au droit à la propriété restent la catégorie la plus élevée, avec 159 violations enregistrées (41%). Le plus grand nombre de violations a été enregistré à Tombouctou (35%) et Gao (32%). Les vols, extorsions, pillages restent le type de violation le plus fréquent (87%); surtout des braquages sur l'axe Goundam-Tombouctou. Les présumés auteurs sont des groupes armés non-étatiques et des individus armés criminels qui opèrent en bande ou en solitaire et n'appartenant à aucun groupe armé connu.

Atteintes au droit à la vie



Les atteintes au droit à la vie sont restées au même niveau qu'au mois dernier. 56% des assassinats et meurtres ont eu lieu à Mopti. Ségou est la deuxième région avec 22% des atteintes au droit à la vie enregistrées. Le mort des deux personnes par engin explosif à Kidal a également été recensé ce mois-ci. Les hommes sont majoritairement touchés par les atteintes au droit à la vie (89%).

Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne



Les atteintes au droit à la liberté et à la sécurité de la personne, surtout les enlèvements, ont encore nettement augmenté ce mois-ci. La région de Ségou, notamment le cercle de Niono a été principalement touché : les enlèvements de 25 personnes ont été documentés par le système de monitoring de protection.

III - Tendances par région

	Jan	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total	Total (%)
Gao	16	60	63	48	47	91	119	109	84	89	0	0	726	21%
Kidal	1	3	3	1	0	0	1	0	3	5	0	0	17	0%
Ménaka	6	1	11	17	8	23	15	29	16	9	0	0	135	4%
Mopti	54	53	181	145	175	243	177	59	58	82	0	0	1,227	36%
Ségou	0	17	72	72	107	106	128	125	110	118	0	0	855	25%
Tombouctou	11	10	20	49	30	30	61	80	92	85	0	0	468	14%
Total	88	144	350	332	367	493	501	402	363	388	0	0	3,428	100%

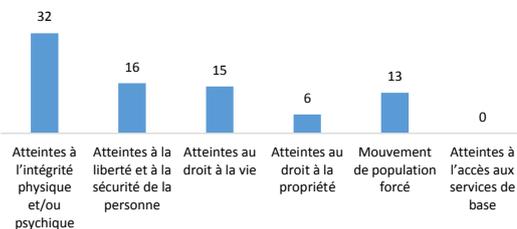
Avec 30% de toutes les violations enregistrées au mois d'octobre, Ségou reste la région la plus touchée, suivie par Gao et Tombouctou. Le nombre d'incidents à Mopti est resté à un niveau relativement bas. La région a vu une réduction drastique des violations pendant les trois derniers mois. Cette baisse des incidents est attribuée à la saison d'hivernage mais aussi aux différentes rencontres des communautés peulh et dogon de la localité pour le retour et la consolidation de la paix qui ont eu lieu au mois d'août et septembre.

Région de Mopti

Avec 82 violations enregistrées dans la région de Mopti, le nombre de violations a légèrement augmenté par rapport au mois dernier, mais reste plus bas qu'au premier semestre. L'augmentation des mouvements de population est marquant. Elle est directement liée aux attaques de villages qui ont augmenté ce mois-ci.

- Les menaces sont le type de violations le plus fréquent sous la catégorie des atteintes à l'intégrité physique/psychique. Youwarou est le cercle le plus touché.
- Le nombre d'atteintes au droit à la propriété est le plus bas depuis le début de l'année 2020.
- La majorité des violations a eu lieu dans les cercles de Douentza (45%) et Youwarou (16%).

- Atteintes à l'intégrité physique/psychique
- Atteintes à la liberté et à la sécurité
- Atteintes au droit à la vie
- Atteintes au droit à la propriété
- Mouvement de population forcé
- = Atteintes à l'accès aux services de base
- 15 attaques de villages ont été rapporté par le mécanisme de rapport flash majoritairement dans le cercle de Koro et Douentza



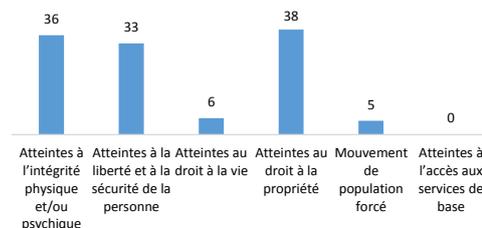
[Analyse] Les affrontements entre JNIM et EIGS ayant lieu habituellement dans les cercles d'Ansongo et Gao ont également été observés ce mois ci dans plusieurs communes du cercle de Douentza, indiquant un décalage du conflit vers le centre du pays.

Région de Ségou

118 violations ont été enregistrées dans la région de Ségou. Le niveau des violations reste élevé. Le cercle de Niono est le plus touché.

- Ségou enregistre le nombre des violations le plus élevé de toutes les régions.
- Les atteintes à l'intégrité physique/psychique et les atteintes au droit à la propriété continuent d'être les deux catégories les plus élevées.
- Les atteintes à la liberté et à la sécurité ont nettement augmenté ce mois-ci. Ils sont attribués aux événements au cercle de Niono ou ont eu lieu plusieurs enlèvements au context du conflit rapporté au cercle de Dogofri.

- Atteintes à l'intégrité physique/psychique
- Atteintes à la liberté et à la sécurité
- Atteintes au droit à la vie
- Atteintes au droit à la propriété
- Mouvement de population forcé
- = Atteintes à l'accès aux services de base
- Quatre mouvement de population ont été enregistrés par le mécanisme de rapport flash. Ils ont tous eu lieu au cercle de Niono.



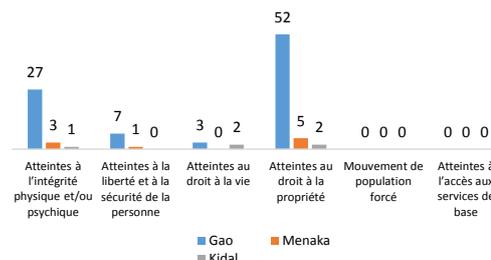
[Analyse] Les extorsions de biens des communautés (taxe illégale) par les groupes armés non étatiques s'intensifient en cette période de récolte surtout dans la zone indondée au centre du pays. Le plus grand nombre des taxes illégales a été enregistré ce mois-ci dans le cercle de Macina, représentant 21% de toutes les atteintes au droit à la propriété rapportées dans la région de Ségou au mois d'octobre.

Régions de Gao, Ménaka et Kidal

Les violations enregistrées à Gao, Ménaka et Kidal sont restées au même niveau qu'au mois dernier. Un total de 103 violations a été enregistré dans les trois régions.

- Gao enregistre encore un nombre élevé d'atteintes au droit à la propriété, représentant 33% - comme le mois dernier - de toutes les atteintes au droit à la propriété enregistrées ce mois-ci.
- Les atteintes au droit à la propriété ont surtout été enregistrées dans la commune de Gao (73%). Il s'agit majoritairement des vols, extorsions et pillages.
- Les atteintes à l'intégrité physique/psychique et les atteintes au droit à la propriété restent les deux catégories les plus élevées.

- Atteintes à l'intégrité physique/psychique
- Atteintes à la liberté et à la sécurité
- Atteintes au droit à la vie
- Atteintes au droit à la propriété
- = Mouvement de population forcé
- = Atteintes à l'accès aux services de base



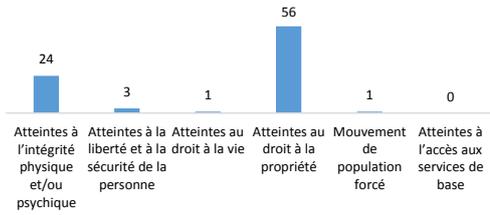
[Analyse] La région de Gao a encore été marquée par des affrontements entre JNIM et EIGS, représentant des risques de protection divers pour la population civile dans la zone. Dans la région de Ménaka, malgré un faible taux d'incidents enregistré, la région reste précaire avec l'insécurité liée aux groupes armés non identifiés. A Kidal, la situation sécuritaire reste stable.

Région de Tombouctou

Avec 85 violations enregistrées à Tombouctou, la région a vu une légère réduction par rapport au mois dernier. Les cercles les plus touchés sont Gourma-Rharous et Tombouctou.

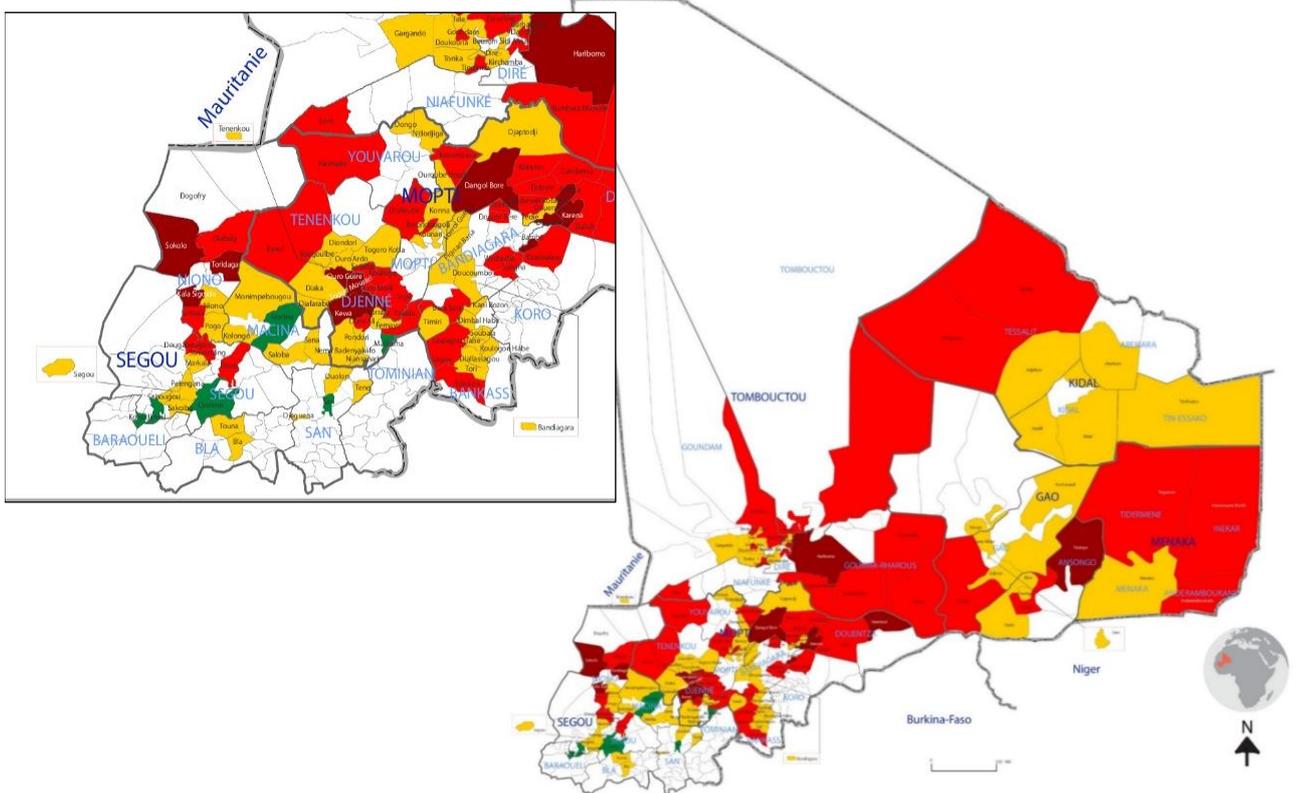
- La région de Tombouctou a vu une nette augmentation des violations depuis le début de l'année 2020.
- 32% des atteintes au droit à la propriété ont eu lieu dans le cercle de Gourma-Rharous.
- Les atteintes au droit à la propriété sont restées au même niveau qu'au mois dernier.

- ↗ Atteintes à l'intégrité physique/psychique
- ↘ Atteintes à la liberté et à la sécurité
- ↘ Atteintes au droit à la vie
- = Atteintes au droit à la propriété
- ↗ Mouvement de population forcé
- ↘ Atteintes à l'accès aux services de base



[Analyse] 58% de toutes violations enregistrées dans la région de Tombouctou ont eu lieu sur les axes routiers. Une intensification des incidents de braquage, notamment sur l'axe Goundam-Tombouctou a été rapportée. Les présumés auteurs sont souvent des éléments des groupes armés non étatiques mais également des individus criminels opérant en bande ou en solitaire et n'appartenant à aucun groupe armé connu.

IV - Indice de risque



Légende des niveaux de l'indice des risques de protection		
4	>= 20 Points	La situation de protection dans cette zone est jugée « critique ». Les risques de protection sont extrêmement élevés et graves (notamment en termes de violations graves, du niveau de violence et du déplacement forcé de population). Les capacités d'autoprotection et de réduction des risques (mécanismes communautaires, services étatiques, services et acteurs humanitaires) sont inexistantes, trop faibles ou inefficaces. Cette situation demande une attention particulière du Cluster Protection et des acteurs pertinents, notamment en termes de réponse, de plaidoyer et de mobilisation de ressources.
3	15- 19 Points	La situation de protection dans cette zone est jugée « sérieuse ». Les risques de protection sont très élevés (violations graves, niveau de violence et déplacement forcé de population). Les capacités d'autoprotection et de réduction des risques sont insuffisantes.
2	6 - 14 Points	La situation de protection dans cette zone est jugée « modérée ». Les risques de protection sont élevés et les capacités d'autoprotection et de réduction de ces risques peuvent être renforcés. Un suivi doit être effectué afin de répondre aux besoins immédiats des populations pour renforcer les mécanismes existants et réduire les facteurs potentiellement aggravants.
1	<= 5 Points	La situation de protection dans cette zone est jugée « stable ». Les risques de protection existants sont réduits grâce aux capacités d'auto-protection des communautés ou à la présence de services et structures communautaires et acteurs de protection qui assurent la prise en charge des victimes.

La sévérité de protection mesurée par l'indice de risque est basée sur la perception de l'environnement de protection, collectée via des informateurs clés dans 180 communes sur une base mensuelle. L'indice n'est pas établi uniquement sur les incidents de protection rapportés au cours du mois, mais se compose de 15 questions qui considèrent aussi les différentes menaces présentes, les services de protection disponibles, la vulnérabilité et les capacités de la population civile à s'auto-protéger et prévenir les risques de protection, dans chaque commune. L'indice de risque de protection permet d'évaluer le développement de la situation de protection au fil du temps et dégager des

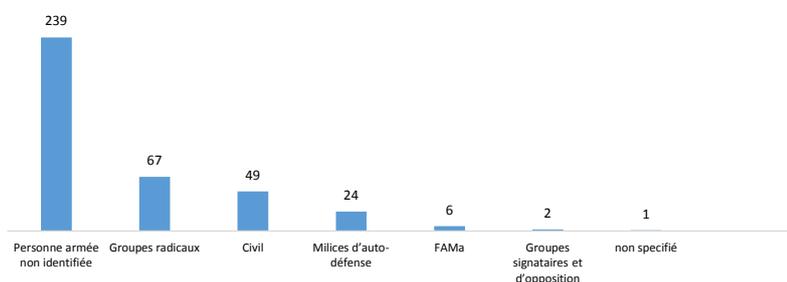
Au mois d'octobre, la situation est jugée « stable » dans un petit nombre des communes du centre du pays. La situation est considérée « modérée » pour la plus grande partie des communes de la région de Ségou et toutes les communes évaluées à Kidal (sauf Tessalit).

Dans la région de Mopti, une grande disparité des risques a été identifiée. Surtout dans le cercle de Djenne, il existe des zones considérées comme « modérées », « sérieuses » et « critiques ». Cela démontre que les menaces existantes, les vulnérabilités et les capacités de la population peuvent grandement varier d'une zone à une autre.

Dans un certain nombre de communes, la situation est jugée « critique ». Ces communes sont dispersées dans différentes régions. L'analyse montre qu'il s'agit largement des zones qui ont vu une intensification des conflits au mois d'octobre, comme dans le cercle de Niono, marqué par une escalade de la violence dans les communes de Dogofri et Sokolo, et le cercle d'Ansongo où il y a eu plusieurs affrontements entre JNIM et EIGS.

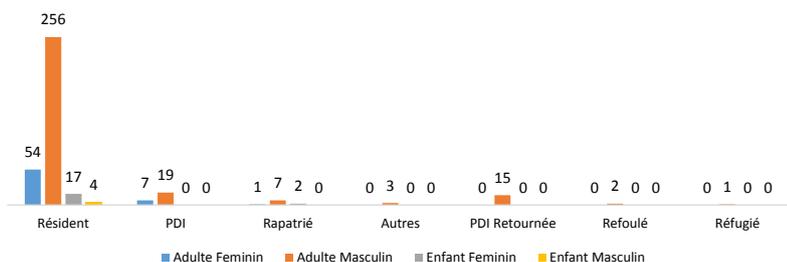
V - Auteurs, victimes et lieux de violations

Présomés auteurs des violations



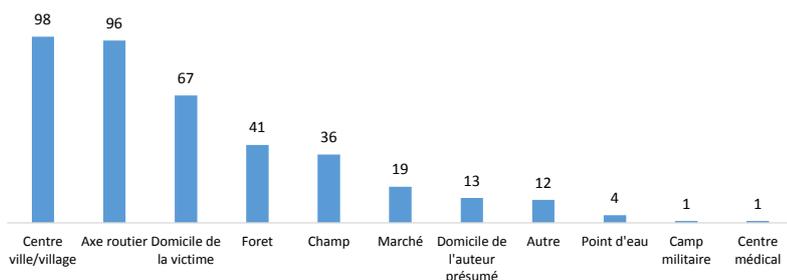
La plus grande partie des violations (62%) sont attribuées aux personnes armées non identifiées. L'implication des groupes radicaux a augmenté ce mois-ci. Par rapport au mois dernier, une augmentation de 28 violations commises par des groupes radicaux a été observée. Il s'agit surtout des atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne (39%) et des atteintes à l'intégrité physique/psychique (25%). Il est à noter que les violations perpétrées par les groupes armés non-étatiques ainsi que les forces de défense et de sécurité du Mali seraient sous-déclarées par peur de représailles.

Victimes de violations par statut et tranche d'âge/sexe



85% des victimes sont des résidents suivis par les personnes déplacées internes (7%). Les hommes sont principalement touchés par les violations (78%) suivi par les femmes (16%). Ce mois-ci, 19 filles et 4 garçons ont été touchés par des violations. Les violations ciblant les filles concernent majoritairement les agressions sexuelles.

Lieux des violations



Les violations commises sur les axes routiers sont devenues encore plus fréquentes. Une augmentation de 23% a été observée par rapport au mois dernier.

Le village/centre village restent quand-mêmes les lieux de la plus grande partie des violations ce mois-ci.

VI - Recommandations

Acteurs concernés	Actions recommandées	Zones d'intervention	Suivi du Cluster
Gouvernement du Mali	Le Gouvernement doit enquêter de manière approfondie sur les allégations de violations et abus de droit de l'homme commis par les forces de défense et de sécurité sur la population, qui ont continué à être documentées pendant le mois de juin, et en aout, dans la deuxième note trimestrielle sur les tendances des violations et abus de droit de l'homme au Mali, par la Division de droit de l'homme et de la protection de la MINUSMA.	National	Note de plaidoyer adressée à l'EHP pour un engagement en vertu du respect des droits de l'homme. Adoption de la Stratégie de Protection de l'EHP avec un objectif stratégique sur le plaidoyer axes sur les droits.
Gouvernement du Mali	La poursuite des actions de recherche et de sanction contre les présumés auteurs de violations de droits humains doit se faire pour mettre fin au climat d'impunité. Celui-ci a de nombreuses répercussions, dont le manque de confiance des populations envers les institutions de l'Etat, la non-dénonciation des incidents par les victimes faute d'impact et l'impression donnée aux auteurs que leurs actes n'ont pas de conséquence.	National	
Gouvernement du Mali	Il est important d'introduire des politiques et mécanismes appropriés pour régler pacifiquement et équitablement la question de l'accès et de la distribution des terres dans les zones rurales, qui constitue une cause profonde du conflit existant dans le centre et le nord du Mali.	National	Lancement du GT-LTPRN pour améliorer l'analyse et la coordination sur ces thématiques. Production d'une note d'analyse sur les mécanismes communautaires comme outil de protection.
Gouvernement du Mali	Des actions doivent être poursuivies afin d'encourager et favoriser le redéploiement des autorités étatiques dans les zones où elles sont absentes.	Zones touchées par le conflit	
Gouvernement du Mali	Pour mettre fin à la pratique de l'esclavagisme, le Gouvernement doit prendre des mesures réelles pour criminaliser le système d'esclavage et poursuivre les auteurs et complices de la discrimination et violence systématique.	National	
Gouvernement du Mali	La mise en œuvre de l'accord de paix au Mali demeure incomplète et laborieuse cinq ans après sa signature. La rivalité et les affrontements violents entre les groupes armés signataires de l'accord de paix est une manifestation de la crise au sein de la coalition. Les parties signataires doivent accélérer les efforts pour instaurer les réformes de fond prévues par l'accord de 2015.	National	
Gouvernement du Mali	Le processus de DDR (désarmement, démobilisation et réintégration) doit être priorisé pour combattre la prolifération des armes légères et de guerre.	National	
Toutes les parties au conflit	Toutes les parties au conflit ont l'obligation de protéger la population civile. Les parties aux conflits doivent distinguer en tout temps les 'objectifs militaires' des personnes ou biens à caractère civil. L'utilisation de civils comme boucliers humains est interdite.	National	Programmes de l'organisation Geneva Call qui oeuvrent dans ce sens.
FDS et MINUSMA	Des mesures de désescalade et le renforcement des mécanismes de protection des civils (notamment le système d'alerte précoce) dans les cercles de Koro, Bandiagara et Bankass sont nécessaires pour freiner les attaques qui sont devenues plus fréquentes, répétitives et violentes depuis le mois de mai et ont juste légèrement diminué pendant la saison des pluies.	Cercles de Koro, Bandiagara, Bankass	Coordination et partage d'information avec la section PoC MINUSMA.
Acteurs humanitaires	Il est nécessaire de multiplier les activités de protection à base communautaire en vue de mitiger les menaces auxquelles sont exposés les civils (plan de protection communautaire, dialogue et sensibilisation).	Cercles de Koro, Bandiagara, Bankass, Douentza	Note sur les mécanismes communautaires de protection comme outil de protection.
Acteurs humanitaires	Analyse des membres du Cluster pour mieux comprendre les mécanismes de l'esclavagisme, les facteurs qui potentiellement contribuent à ce phénomène et aussi le rôle que le Cluster pourrait et devrait jouer pour aborder le problème d'esclavagisme au Mali.	National	
GT-Cohésion Sociale de Mopti	Il convient d'explorer la possibilité de renforcer les activités de médiation et de cohésion sociale dans le cadre des conflits inter- et intra-communautaires qui s'exacerbent dans la région du Centre.	Balajina, Berdosso et Borko	
Cluster Protection	Il est important de mettre en place un plan de réponse coordonné au niveau du Cluster sur la situation de protection à Balajina et Berdosso afin de garantir une réponse aux besoins de protection urgents.	Balajina, Berdosso	

Cluster Protection, Cluster Santé	Il convient de renforcer la documentation des attaques contre les installations de santé et de mener un plaidoyer conjoint.	National	Initiatives de coordination en cours.
Système de monitoring de Protection	Il convient de mieux comprendre les obstacles et analyser la possibilité de renforcer la couverture du monitoring de protection dans la région de Kidal en vue d'assurer une meilleure compréhension de la situation de protection.	Kidal	Evaluation en cours.
Auteurs de Protection, MINUSMA DDH	Il est important d'impliquer les communautés, surtout les comités locaux de protection, les leaders locaux, les autorités coutumières, les femmes et les jeunes dans le dialogue et la sensibilisation à la résolution des conflits et à la consolidation de la paix.	National	
Auteurs de Protection, MINUSMA DDH	Il est nécessaire de poursuivre les actions de sensibilisation auprès des groupes radicaux et des milices d'autodéfense sur le respect des textes de droit en matière de conflit et la protection des populations civiles, notamment les femmes et les enfants.	Régions de Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao, Ménaka, Kidal	
Auteurs de Protection, MINUSMA DDH	Il est important d'investir dans les mécanismes de médiation pour la désescalade de la violence et éviter le cycle des représailles.	Régions de Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao, Ménaka, Kidal	
Gouvernement du Mali, Acteurs de Protection, MINUSMA DDH	Dans une situation où la population fait face à un blocus par des parties au conflit et est empêché d'accéder aux services de base, la négociation pour établir un corridor humanitaire doit être priorisée par toutes les parties. En absence d'accès humanitaire, l'implication des militaires dans les actions humanitaires (par exemple livraison des vivres) doit impérativement se limiter à des situations de derniers recours et suite à une coordination effective avec les acteurs humanitaires. Par conséquent, le respect des principes de coordination civilo-militaire en vigueur doit être garanti, notamment concernant la distinction entre le mandat humanitaire et les actions militaires.	En général et au particulier applicable au village de Farabougou, commune de Dogofri, cercle de Niono, région de Ségou	

VII - Annexes

Annexe 1 – Carte des incidents de protection (Octobre 2020)

Annexe 2 – Carte des alertes flash (Octobre 2020)

Annexe 3 – Carte de l'indice de risque (Octobre 2020)

Annexe 4 – Liste des incidents (Octobre 2020)

Annexe 5 – Couverture des zones par le monitoring (2020)

Lien du dashboard interactif : <https://app.powerbi.com/view?r=eyJrjoiODFjYWYzNjktMmQyMC00ZThmLTk5NDYtZDVhOTI4Y2YxYjU4IiwidCI6ImU1YzM3OTgxLTY2NiQtNDZlZDZlY2Y1NDNkMmFmODBiZSIsImMiOiJh9>